



BUREAU DE LA SÉCURITÉ DES TRANSPORTS
B S T

PLAN STRATÉGIQUE 2001-2002 à 2005-2006

POURQUOI LA NÉCESSITÉ D'UN PLAN STRATÉGIQUE?

Le BST joue un rôle clé dans le vaste et complexe réseau des transports du Canada. Ce réseau est dynamique par définition et il change continuellement, faisant naître ainsi des défis particuliers que le BST doit relever. La géographie du Canada; l'importance cruciale du réseau des transports et de la sécurité qu'il offre aux Canadiennes et aux Canadiens; la consolidation, la globalisation et la privatisation de l'industrie; les progrès rapides de la technologie; les attentes croissantes du public et son besoin d'information sont autant de questions importantes que nous devons considérer.

En plus de ces considérations externes, le BST doit faire face à des défis internes concernant l'efficacité et l'efficience de sa prestation, son efficacité organisationnelle, la qualité de ses systèmes et de ses processus de gestion et la pertinence des ressources d'enquête actuelles, afin d'offrir des services d'enquête efficaces et des produits de sécurité opportuns.

Pour relever ces défis, le Comité de la haute gestion du BST a entrepris d'établir, par l'entremise d'une approche participative, un cadre de planification qui servira à faciliter la prise des décisions relatives à la restructuration future des activités et des ressources du Bureau. La première étape devait évidemment être consacrée à l'élaboration d'un processus de planification stratégique qui servirait à déterminer le but que le BST souhaite atteindre au cours des trois à cinq prochaines années, comment y parvenir et comment savoir s'il y est parvenu. Le plan stratégique est le premier élément tangible de cette planification.

PLAN STRATÉGIQUE DU BST

Le plan stratégique du BST renferme des énoncés précis de mission, de valeurs, d'objectifs stratégiques et de stratégies, caractérisant le type d'organisme auquel, selon nous, le BST devrait ressembler. Ces énoncés constituent le fondement des aboutissements du BST, résultats qui importent aux Canadiennes et aux Canadiens en général, au public voyageur et aux personnes qui travaillent au sein de l'industrie des transports.

Le plan stratégique est le cadre selon lequel les orientations stratégiques sont établies et duquel les résultats escomptés de l'organisme s'inspirent. Le plan précise l'orientation choisie et soutient les efforts que le BST accomplit dans le but de réaliser sa mission législative par rapport aux défis définis. Il fournit une structure pour les activités futures et une orientation pour les autres initiatives de planification.

Le plan stratégique n'est pas un plan d'action ou de travail, en ce sens qu'il n'attribue pas de tâches particulières au sein de l'organisme. Il indique plutôt des orientations stratégiques communes sur lesquelles l'attention et les efforts du personnel et de la direction devraient porter essentiellement, et suggère l'ordre de priorités qui devrait être suivi. Il nous encourage tous à nous rallier à l'idée du changement.

ÉNONCÉ DE LA MISSION DU BST

Un énoncé de mission est un énoncé officiel et public indiquant le but d'un organisme. C'est le seul but qui démarque le BST de tous les autres organismes. L'énoncé de mission est utilisé par la direction du BST pour établir ses orientations et ses valeurs. L'énoncé de mission du BST, contenu dans l'article 7 de la *Loi sur le Bureau canadien d'enquête sur les accidents de transport et de la sécurité des transports*, est le suivant :

Le Bureau a pour mission de promouvoir la sécurité des transports :

- **en procédant à des enquêtes indépendantes, y compris des enquêtes publiques au besoin, sur les accidents de transport choisis, afin d'en dégager les causes et les facteurs;**
- **en constatant les manquements à la sécurité mis en évidence par de tels accidents;**
- **en faisant des recommandations sur les moyens d'éliminer ou de réduire ces manquements;**
- **en publiant des rapports rendant compte de ses enquêtes et présentant les conclusions qu'il en tire.**

VALEURS DU BST

La formulation des valeurs fournit des directives aux employés du BST relativement à la manière de communiquer avec les organismes externes et d'interagir avec les collègues du Bureau. Les valeurs doivent être explicites dans tous les gestes que le BST pose en tant qu'organisme, tant sur le plan des relations avec nos clients externes que sur le plan des relations avec les collègues de l'organisme.

Le gouvernement du Canada s'est engagé à gérer ses activités conformément aux valeurs déontologiques les plus élevées de la fonction publique. En respectant cet engagement, le BST reconnaît les valeurs fondamentales relatives au respect de la démocratie, du professionnalisme, de la morale et des personnes. Les valeurs principales particulières au BST sont celles que le Bureau utilise en permanence pour mener ses activités et effectuer son travail, sur le plan interne comme sur le plan externe, d'une manière indépendante, impartiale et réceptive. Ces valeurs principales sont les suivantes :

COMPÉTENCE

Nous maintiendrons un effectif compétent et hautement spécialisé, grâce à un perfectionnement constant, afin d'offrir une prestation de services qui soit professionnelle.

OUVERTURE

Nous recevons et échangeons l'information sans restriction, en respectant à la fois nos sources d'information et les utilisateurs, dans les limites de la loi.

ÉQUITÉ

Nous traitons toutes les personnes et tous les organismes de façon équitable.

INTÉGRITÉ

Nous nous inspirons des principes d'honnêteté et de rigueur dans la réalisation de nos activités.

RESPECT

Nous nous engageons à faire preuve de considération et de courtoisie dans tous les rapports que nous entretenons.

RÉSULTATS DU BST

Un résultat est défini comme une conséquence externe ou un résultat attribué à un organisme, une politique, un programme ou une initiative conformes aux engagements. Les résultats sont les bienfaits continus et à long terme dont jouissent les Canadiennes et Canadiens, provenant de la vision et des efforts du Bureau. Certains des résultats seront peut-être obtenus rapidement, tandis que d'autres prendront plus de temps.

Les résultats décrivent aux Canadiennes et aux Canadiens les changements que le BST s'engage à accomplir. Dans la plupart des cas, ces résultats nécessiteront les ressources communes et l'effort continu de plusieurs partenaires, durant une longue période. Mais surtout, les Canadiennes et les Canadiens s'attendent à ce que le BST dirige ces réalisations.

Les résultats du BST, conformément à sa mission, au contexte et aux conditions actuels, sont les suivants :

- **Accroissement et justification de la confiance du public dans la sécurité du réseau des transports.**
- **Mise en œuvre opportune de mesures de sécurité pertinentes.**
- **Accroissement de la sensibilisation aux questions de sécurité et renforcement de la culture de sécurité au sein du gouvernement, de l'industrie et du public.**
- **Niveau de sécurité amélioré grâce à une réduction des risques.**
- **Rendement organisationnel efficace.**

OBJECTIFS STRATÉGIQUES

Un examen des conditions internes et externes nous a aidés à établir le processus de planification stratégique, car il nous a permis d'identifier les questions qui doivent être réglées afin d'accroître la probabilité de réaliser les objectifs du BST. Ces questions nous ont permis d'établir les assises des objectifs stratégiques, qui sont les objectifs qui orienteront les prochaines activités du BST. Chacun des objectifs stratégiques suivant est directement lié aux résultats du BST :

1. Améliorer l'efficacité et l'efficience des produits du BST sur le plan de la rapidité et de la qualité.

- Le BST s'assurera que l'élaboration de ses produits s'appuiera sur des principes qui viseront à améliorer la sécurité des transports et à répondre aux besoins des clients et du réseau en général.

2. Se concentrer sur la constatation et la communication des manquements à la sécurité du transport maritime, ferroviaire, aérien et par pipeline.

- Le BST doit trouver un juste équilibre entre les efforts et les ressources affectés d'une part aux enquêtes sur les accidents de transport (permettant de constater et de communiquer les manquements à la sécurité) et d'autre part à sa gestion efficace dans un contexte de service fédéral public.

3. Améliorer l'efficacité organisationnelle relativement à la réalisation des activités du BST et s'assurer que l'organisme possède les ressources nécessaires.

- Créer un environnement de travail géré adéquatement et disposant des ressources nécessaires, au sein duquel on encourage le perfectionnement continu des personnes et de l'organisme.

4. Optimiser l'établissement d'alliances, de partenariats et de liens en vue de promouvoir la mission du BST.

- Afin de tirer avantage de l'efficacité et des économies accumulées grâce à la mise en commun des ressources et de l'expertise, le BST approfondira et renforcera ses relations stratégiques avec les organismes gouvernementaux et non gouvernementaux.

5. Mettre en valeur la réputation nationale et internationale du Bureau, en le présentant comme une ressource digne de foi et indépendante dans le domaine de la sécurité des transports.

- Le BST se positionnera de manière à inspirer confiance au public, à l'industrie et aux autres ministères afin d'accroître sa capacité d'avoir une incidence positive sur la sécurité des transports.

STRATÉGIES

Les stratégies sont des énoncés clairs et succincts qui indiquent la manière dont l'organisme réalisera ses objectifs et ses résultats stratégiques au cours de la période visée. Ainsi, les stratégies suivantes seront des indicateurs des engagements que l'organisme aura pris afin de relever les défis auxquels il est confronté :

1. Planification des ressources : Élaborer un cycle officiel de planification, de budgétisation et d'établissement de rapports qui se conforme aux cycles et aux exigences de planification du gouvernement, et préparer un plan opérationnel qui facilite l'affectation des ressources à court et à long terme.

2. Optimisation du processus : Effectuer une évaluation des processus du BST, en commençant par les activités liées aux enquêtes sur les accidents de transport et à la constatation des manquements à la sécurité.

3. Profil et répercussions : Entreprendre un processus de consultation qui donnera au Bureau une idée plus précise de la manière dont il est perçu et lui permettra de sensibiliser les personnes au Bureau et à ses produits.

4. Liens efficaces : Prendre les mesures nécessaires à un accroissement de la sensibilisation organisationnelle et au renforcement des activités externes du Bureau, afin de tirer profit des bienfaits des programmes du gouvernement et des initiatives des organismes centraux.

5. Rendement organisationnel : Effectuer une évaluation du cadre organisationnel du Bureau, en vue d'optimiser son efficacité, son efficacité et sa fonctionnalité globale.

6. Promotion de la sécurité : Élaborer un programme visant à accroître le degré de sensibilisation aux questions de sécurité et à encourager l'adoption d'une culture de sécurité au sein de l'industrie des transports.

LA VOIE À SUIVRE

Le présent plan stratégique est un plan d'avenir visant à orienter le BST alors que celui-ci se penche sur ses activités et ses ressources pour les trois à cinq prochaines années. Il fournit une assise solide pour les plans opérationnels et d'action qui élaboreront les tâches relatives à chacune de ces stratégies.